

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20260223-D_23-02-2026-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026

Délibération n°23-02-2026-039

1.2 Délégation de service public

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 23 février 2026*

Date de convocation	6 février 2026
Date d'affichage	6 février 2026

Membres en exercice	55
Membres présents	38
Votants	49 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 23 février à 18h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Saint-Aubin-des-Coudrais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 38 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BREBION, M. Bruno CEPRE, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Audrey CRUCHET-GIRARD, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, M. Christophe MOTRON, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Etaient représentés : 2 - Mme Liliane DENIS représentée par M. Bruno CEPRE, M. Didier TORCHÉ représenté par Mme Audrey CRUCHET-GIRARD.

Pouvoirs : 11 - M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, M. Pascal BOURGOIN ayant donné pouvoir à M. Éric DESCOMBES, M. Régis BOURNEUF ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Amélie DANGEUL ayant donné pouvoir à M. Serge AUGER, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Dominique ÉDON, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, Mme Myriam MORAND ayant donné pouvoir à M. Thierry GUÉRIN, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSSEL.

Etaient excusés : 6 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Yves HERMELINE, M. José PLANS, M. Xavier TERRIER.

Secrétaire de séance : Mme Michèle LEGESNE.

**CENTRE AQUATIQUE :
AVENANT N° 2 A LA CONCESSION**

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté par Mme Patricia EDET, Vice-présidente en charge des Solidarités, de la Jeunesse et des Sports,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que le centre aquatique intercommunal fait l'objet d'un contrat de concession avec la société Action Développement Loisirs (RECREA), lequel encadre la gestion de l'équipement, son fonctionnement ainsi que les modalités tarifaires et réglementaires.

EST INFORME que différents ajustements sont proposés et nécessitent la signature d'un avenant au contrat de concession, portant sur les aspects suivants (cf. projet d'avenant et compte d'exploitation prévisionnel actualisé) :

- L'actualisation du compte d'exploitation prévisionnel de la concession et l'adaptation de la formule d'indexation prévue à l'article 40 du contrat de concession afin de tenir compte des contrats de fourniture d'énergie souscrits par le Concessionnaire, par l'intermédiaire de son sous-traitant,
- Le changement de nom de la Communauté de communes,
- La modification des périodicités de facturation pour les scolaires et les associations,
- L'évolution des horaires d'ouverture au public.

PREND ACTE que l'avenant prendra effet à compter du 1^{er} mars 2026 et que les autres stipulations du contrat de concession demeurent inchangées.

APPROUVE la signature de l'avenant n°2 au contrat de concession avec la société Action Développement Loisirs (RECREA).

AUTORISE le Président ou son représentant à signer cet avenant et accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité
Voix pour : 49
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 23 février 2026
Pour extrait conforme
Le 24 février 2026

Le Secrétaire de séance

Mme Michèle LEGESNE

Le Président

M. Didier REVEAU